

responsable de l'adoption de ce projet de loi, nous n'avons peu ou rien à voir avec son application. Nous avons entendu le ministre déclarer, en réponse à des questions qui lui étaient posées à la Chambre: «Oui, nous avons adopté la loi sur les mesures de guerre, mais son application relève des procureurs généraux des diverses provinces, de sorte que le Parlement ne peut pas grand-chose actuellement pour remédier aux abus.»

Cette crainte a été exprimée par plusieurs députés et le refus du gouvernement d'accepter l'idée d'une commission ou d'un tribunal de révision peut se résumer à peu près comme ceci: «Si c'est là ce que vous pensez d'un tribunal de révision, vous ne faites pas confiance aux procureurs généraux des provinces; or, dans un État fédéral, vous devez être disposés à leur accorder cette confiance.»

A présent, j'aimerais dire au ministre que je n'éprouve pas tout à fait la même confiance que lui, en ce qui concerne le procureur général du Québec. Je m'empresse de dire que comme député de l'opposition, mon devoir consiste, à mes yeux, à ne faire confiance à personne.

Des voix : Oh, oh!

Des voix : C'est honteux.

M. Rose: Sauf peut-être l'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts. Je crois que notre devoir en tant qu'opposition est de regarder d'un œil cynique et méfiant toutes les mesures législatives, car telle est la raison de notre présence au Parlement. Je me demande quelle serait l'attitude du gouvernement si le gouvernement actuel de la province de Québec n'était pas libéral. Je me demande si les mêmes arguments vaudraient. Monsieur le président, la réaction du ministre devant les modifications raisonnables, et il y en a eu beaucoup, qu'on a proposées au bill C-181, me convainquent qu'il est soutenu par l'opinion populaire et appuyé par une forte majorité. Cette opinion publique ainsi que cette majorité font automatiquement que ses décisions sont justes, ou du moins c'est ce qu'il pense. Je crois que cette attitude ressemble un peu à celle d'un simple soldat qui, après avoir mis en doute une décision de son sergent, se voit répondre: «Bien sûr que j'ai raison—si tu ne me crois pas, compte les galons!» Mais il n'y a pas de démocratie dans la vérité, monsieur le président, et je sais que c'est évident. La vérité reste la vérité peu importe le grand ou le petit nombre de gens qui y croient à un moment donné.

Je voudrais croire que les Canadiens s'intéressent beaucoup aux mesures que nous prenons ici au sujet de leurs droits civils, mais je suis enclin à penser que la majorité d'entre eux n'y prêtent guère d'attention d'une manière ou d'une autre parce que cela ne les touche pas personnellement. Nous avons tous débattu à fond ce sujet, mais je me demande sérieusement si bien des Canadiens nous écoutent vraiment. A vrai dire, lorsque je parle à la Chambre, je me demande combien de parlementaires m'écoutent. A en juger par la réaction des vis-à-vis je constate que j'ai quelques auditeurs, certains au moins ne s'étant pas endormis.

Monsieur le président, je voudrais lire à la Chambre l'opinion exprimée par au moins un journaliste qui a

quelque chose à dire à propos de l'intéressement des gens. M. J. R. Dahling a écrit dans le *Columbian* de la magnifique ville de New Westminster, le 12 novembre 1970, ce qui suit:

Il semble que l'examen des problèmes à la première étape de leur développement répugne à «Jos. Canadien», peut-être parce que cette tâche exige de l'intérêt et surtout du temps. Il préfère de beaucoup balayer sous le tapis un grand nombre des problèmes sociaux de son pays, de sa province ou de sa ville.

Malheureusement pour tout notre pays, ce genre de problème ne reste pas tranquillement sous le tapis; il s'y multiplie et suppure jusqu'à éruption violente. Et c'est alors qu'arrivent avec leurs pseudo-solutions les pseudo-messies à la langue bien pendue et à la main lourde, sonnant du clairon et agitant le drapeau comme la version hollywoodienne de la cavalerie américaine.

Il n'est que trop vrai que des mesures draconiennes sont nécessaires, non pas qu'elles l'aient toujours été, mais parce que nous, les «Jos. Canadiens» ne voulions pas croire qu'il y avait un problème, nous ne voulions pas croire nos «honnêtes» hommes politiques quand ils essayaient de nous prévenir avant que ce problème ne nous échappe.

Ce journaliste exprime certainement une opinion beaucoup plus pessimiste que la mienne. Mais, je le souligne, mon désaccord avec ce correspondant est plus quantitatif que qualitatif. Pour ceux qui préféreraient les termes employés par un haut fonctionnaire de la Couronne plus compétent que moi, je me permettrai de citer une déclaration prononcée en 1953 par le juge O'Halloran. J'admets qu'il parlait d'un sujet d'un contexte différent. Il déclarait alors:

... il est assez remarquable d'envisager de substituer le jugement du chef politique d'un ministère à celui d'un tribunal. Au mieux, le ministre est l'occupant provisoire d'un poste et est soumis à toutes les vicissitudes du climat politique et de la ligne de conduite d'un parti qui englobent totalement un homme responsable de l'efficacité politique du Parlement et dont l'appartenance au parti au pouvoir l'oblige humainement à s'efforcer de conserver son poste.

● (4.30 p.m.)

Cette déclaration du juge O'Halloran, bien que s'appliquant à un autre contexte, peut également s'appliquer au sujet que nous étudions actuellement. Le ministre a repoussé nos tentatives de création d'une commission de révision en vertu de ce bill. Je me suis creusé la tête...

Une voix : Ça n'a pas dû prendre longtemps!

M. Rose: ...pour découvrir la raison cachée pour laquelle le ministre refusait cet amendement raisonnable suggéré par l'opposition. Nous tentions de rendre le bill C-181 un peu plus humain. L'opposition était bien intentionnée. Toute action visant à rendre plus humains les bills émanant du gouvernement devrait être encouragée. Nombreux sont ceux qui se soucient des libertés civiles alors que beaucoup s'en moquent.

Des voix : Bravo!

M. Rose: En me creusant la tête, et cela m'a pris un certain temps...

Des voix : Bravo!

M. Rose: ...pour essayer de comprendre pourquoi le ministre était si obstiné, j'ai conclu que le mieux était de poser de vive voix les questions que je me posais à moi-même. Les voici: